

Etaient présents : Odile Aveneau, Alain Foret, Axel Guerrier, Vincent Heurteaux
Hélène Lemarchand, Anne Sophie Lochu, Sandrine Mayoni, Nathalie Portes, Lucien Thériau,
Jean-Yves Ruault,

Était excusé absent : Jean-Marie Bonneau

- Vote des taux d'imposition 2019

Les taux pour les taxes directes locales sont maintenus pour 2020 à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.70%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39.76%

Budget primitif 2020 : commune – assainissement

Le budget primitif 2020 est arrêté comme suit :

budget communal :

Section de fonctionnement : recettes= dépenses 468.969,44 €

Section d'investissement : recettes = dépenses 207.857,60 €

- Travaux mairie
- Viabilisation parcelle lotissement « pré du chêne »
- Accessibilité mairie
- Mobilier et équipement extérieur.
- Matériel informatique ECOLE NUMERIQUE RURALE ET MAIRIE
- Plaque et panneau adressage

Budget assainissement

Section de fonctionnement recettes= dépenses 36.525,77 €

Section d'investissement : recettes = dépenses 36.625,76 €

Matériel informatique : école et Mairie et photocopieur mairie

- Programme ENR : Dans le cadre de la convention signée avec l'Académie pour l'installation de l'école numérique, qui accorde une aide de 50% du montant engagé, le Conseil Municipal retient le devis de la société Grafe pour l'acquisition de tablettes pour un montant de 5.518,01 € HT.
- Ordinateur mairie : Il est décidé de remplacer l'ordinateur portable de la mairie devenu vétuste. Du matériel avec des logiciels plus récents permettra également le télétravail en réseau. Le devis établi par la société Grafe pour un montant de 1.574,82 € HT est retenu.
- Le photocopieur étant en fin de contrat de location, il est décidé de renouveler le contrat pour un photocopieur TOSHIBA pour 478 € par trimestre.

Admission en non-valeur

Une demande d'admission en non-valeur proposée par Mr Le Trésorier a été acceptée pour un montant de 9.45 €.

Commission Communale des impôts

Suite aux élections municipales, à la demande de la direction générale des Finances Publiques, le Conseil Municipal a établi une liste de propositions de noms en quantité double pour constituer la commission communale des Impôts soit 12 membres titulaires et 12 suppléants dont 4 membres extérieurs à la commune, pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. C'est la direction générale des Finances Publique qui constituera la commission de 6 membres titulaires et 6 suppléants dont 2 membres extérieurs.

Argent de poche

Ce dispositif permettant aux jeunes de participer à la vie sociale, il est décidé de reconduire l'opération « argent de poche » qui se déroulera les 15, 16 et 17 juillet prochain. Ce dispositif est géré par Maison Initiative Jeunesse de Gorron tél 02.43.08.11.68.

Tarifs cantine garderie

Les tarifs des repas à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 sont augmentés de 1.3% et fixés comme suit :

- **3.25 € le prix du repas pour les enfants,**
- **7.25 € celui des enseignants**
- **4.60 € celui des stagiaires**

Et celui de la garderie, augmenté de 2% soit :

- **1.45 € la garderie du matin ou du soir**

Concours des maisons fleuries

En raison de la crise sanitaire le Conseil Municipal a décidé de suspendre pour cette année le concours des maisons fleuries, il sera discuté l'année prochaine.

Remplacement secrétariat mairie congés d'été.

Il est décidé de passer une convention avec le Centre de Gestion du Personnel Communal de la Mayenne pour assurer le remplacement au secrétariat avec 6 heures hebdomadaires au mois d'août, sur trois semaines.

Le Maire, Odile Aveneau